

MODIFICATION N°1 DU PLUI-HD
 APPROBATION

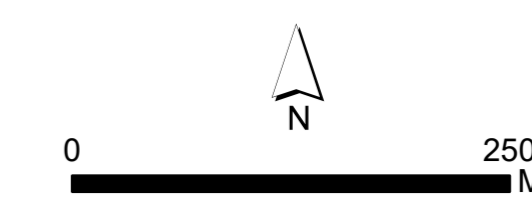
5.3

PLAN DE ZONAGE COMMUNAL
PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON zoom
 PIÈCE MODIFIÉE

vu pour être annexé à la délibération du Conseil métropolitain en date du 24 mars 2022

Le Président,
 Pour le Président, le 1^{er} vice-Président,
 Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
 BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
 PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
 Décret n° : 31 MARS 2022



ER dans le PLUI		
N°	Objet de la réservation	Bénéficiaire
1	Extension de la zone d'équipements de plein air	Commune
2	Projet d'intérêt général : création de jardins familiaux	Commune
3	Extension du cimetière	Commune
4	Installation d'intérêt général, ouvrage public ou un espace vert	Commune
5	Aménagement d'un parking pour les équipements communaux	Commune
6	Liaison douce entre les ateliers municipaux et les équipements sportifs	Commune
7	Accès aux ateliers municipaux	Commune

ZONES

- U
- AU
- A
- Ap, Apv
- N
- Np, Npe, Npj
- Nc

--- Cheminement à conserver, à créer
 - - - Marges de recul
 - - - Marges de recul liées aux voies ferrées
 - - - Marges de recul liées aux cours d'eau
 Sites de projet habitat
 Sites de projet économiques et métropolitains
 Emplacements réservés

PATRIMOINE D'INTERÊT LOCAL

- E1 Edifices métropolitains remarquables
- E1 Eléments et édifices remarquables

Ensembles urbains :

- EM1 Ensembles métropolitains
- EC1 Ensembles communaux

PAYSAGE ET NATURE

- EIPE Espace d'Intérêt Paysager et Ecologique (EIPE)
- EBC Espaces Boisés Classés (EBC)
- Terrains cultivés en zone urbaine
- Continuité de nature à préserver
- Continuité de nature à créer
- Arbres isolés
- Plans d'eau
- Cours d'eau

